

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Infilité du projet

Mise en place d'un Téléski sur le secteur de la Brune, station d'ABRIES - Queyras

2. Identification du maitre d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DE MONTAGNE DU PRETRAS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne maraie Mme VALERIE GARCIN-EYMEOU D

RCS/SIRET 250 501265 00014 Forme juridique SWOTCAT MIXTE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuls et critères annexé à l'article R. 122-7 du code de l'environnement et

Caractéristiques du projet au regard des seults et critères de la rubrique
Création, extension ou remplacement d'une remontée mécanique de loisirs transportant moins de 1 500 passagers par heure, à l'exclusion des remontées mécaniques démontables et transportables et des tapis roulants visés à l'article L. 342-17-1 du code du tourisme. Projet => 800 skieurs/heure
b) Travaux de piste hors site vierge d'une superficie de moins de 4 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8,1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Mise en place d'un Téléski sur le secteur de la Brune (800 sk/h) et raccordement aux pistes existantes

4.2 Objectifs du projet

Mise en place d'un téléski d'occasion (800 sk/h) sur le secteur de la Brune afin d'éviter le retour station des pistes existantes par un retour navette. Le Téléski permettra un retour plus rapide sur le haut du domaine.

Raccordement du téléski aux pistes existantes, utilisation des pistes forestières existantes afin de minimiser les défrichements.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Défrichement du layon du téléski
- Terrassement des zones de départ et d'arrivée du téléski
- Mise en place d'une passerelle de franchissement de la rivière (6m de large)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation domaine skiable, damage piste de ski et de remontée du téléski

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'Aménager

4.4.2 Précisez icl pour qu	elle procédure	d'autorisation	ce formulaire	est rempli
----------------------------	----------------	----------------	---------------	------------

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristique	ės –	Valeur
	Tk de la Brune	*
	- Long:	1083 m
	- Dénivelé:	326 m
	Pente moy:	30 %
	- Débit:	√800 sk/h
	- Débit:	800 sk/h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune d'Abries (05460) lieu dit du bois de la Brune

Coordonnées géographiques Lo	ng °		Lat °	· '	"	_
------------------------------	------	--	-------	-----	---	---

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:

Point de départ

Long. 6 · 56 · 30 · 9 Lat. 44 · 48 · 57 · 7

Point d'amvée :

Long. 6.56 · 37 · 9 Lat. 44.48 · 23 · 2

Communes fraversées :

Abries 05460

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui	Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?	Oul	Non
4.7.2 Si ovi, à quelle date a-t-il été autorisé ?		
4.8 Le projet s'inscrif-il dans un programme de travaux ?	Oul	Non
Si oui, de quels projets se compose le programme ?		

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de voire projet ?

Domaine skiable et forêt

d'élaboration?

	ccup	ation de	rbanisme (ensemble des documents d'urbanisme oui X Non					
Si oui, intitulé et date d'approbation	Zone Ns: sont autorisées sous condition: * les constructions, aménagements, infrastructures et équipements destinés à la pratique des sports d'hiver : remontées mécaniques et pistes de skl.							
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	* les d		ons ou les aménagements des cabanes pastorales existantes à usage					
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	e ou le	s docum	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oul Non					
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant http://www.developpement-	, part	ous may	vens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet					
Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?					
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) au couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X		ZNIEFF Type II : Vallées et Parc Naturel Régional du Queyras					
en zone de montagne ?	X							
sur le territoire d'une commune littorale ?		X						
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	X		Parc Naturel Régional du Queyras					
sur un territaire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours		[X)						

dans une aire de mise e valeur de l'architecture du patrimoine ou une zon de protection du patrimoir architectural, urbain e paysager?	et ne ne		g
dans une zon humide ayant fait l'obje d'une délimitation ?	-	X	}
dans une communicouverte par un plan de prévention des risque naturels prévisibles ou par un plan de prévention de risques technologiques?	s S		PPR Approuvé
dans un site ou sur des sols pollués ?	0	X	
dans une zone de répartition des eaux ?	0	X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à alimentation humaine?	D	X	
lans un site inscrit ou lassé?		 	
e projet se silve-t-il, dans ou proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
un site Natura 2000 ?	X		Départ du projet à environ 20m du site Natura 2000 Steppique Durancien et Queyrassin
un monument historique d'un site classé au atrimoine mondial de NESCO?		X	

8. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences sulvantes ? Veuillez compléter le tableau sulvant :

Domali	nes de l'environnement :	Ot	Nor	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact patentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?			
tessource	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		2	
	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		x	
Milleu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	x		Défrichement layon du téléski (10m de largeur)
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre tella consommation d'espaces naturel agricoles, forestien maritimes ?		Défrichement layon du téléski (10m de largeur)
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X
Risques et nulsances	Est-il concerné par des risques naturels	?	×
	Engendre-t-II des risques sanitaires ? Est-II concerné par	0	×
ommodités	des risques sonifaires ?		X
de voisinage	Est-il source de	ij	×
	Est-il concerné par i des nuisances songres ?	П	(X)
	Engendre-1-1 des paeurs ?	Đ	(X)
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×
	Engendre-1-1 des vibrations ?	Đ	×
1	Est-il concerné par des vibrations ?		×

	Engendre III des emissions lumineuses 1	,	X
	Est-il concerné par des err sions lumineuses ?	c	×
	Engendre-t-II des rejets polluants dans l'air?	D	X
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si out, dans quel milieu ?	D	X)
	Engendre-f-II la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux?		×
atrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	ũ	ж
vie / Population	Engendie 1-1 des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		x

6.2 Les Inc	idences du	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui	Non	Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non X Si oui, décrivez lesquels

7. Auto-evaluation (Tocollatil)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi

Le projet de Téléski se situe dans le secteur de la Brune du domaine skiable de la station d'Abriès.

Des pistes de ski sont existantes sur le secteur mais aucune remontée mécanique permet le retour à la station. Le retour station est effectué à l'aide de Bus navette.

Le projet consiste à l'installation d'un téléski permettant un retour direct ski aux pieds sur la partie haute du domaine skiable, et le raccordement aux pistes existantes. Une passerelle de franchissement de la rivière (6m de largeur) sera mise en place afin de relier la piste rouge Valpreveyre au départ du nouvel appareil.

Le projet permettra une continuité du domaine skiable avec l'existant, se situant déjà sur un secteur de domaine skiable, le projet n'a pas fait l'objet d'étude d'impact.

	8. Annexes
N	8.1 Annexes obligatoires
	Objet
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir X d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, X 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ,</u>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Ohlet
(Otsleet

Je certifie su	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	x	
Fait à	GAP	le,	1107116
Signature	Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras Hôtel du département Place Saint Arnoux CS 66005 05008 GAP CEDEX		La Présidente Valerie BARCI N-EYMEOUS